



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Integration Development	
Solicitation No. - N° de l'invitation B8986-170040/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client B8986-170040	Date 2016-12-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-620-30574	
File No. - N° de dossier 620zm.B8986-170040	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-13	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Jean Valois, Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 620zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4945 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1156
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 007

Cette modification a été soulevé afin de:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation, et
 2. Modifier la Demande de proposition (DP) tel que détaillé à l'appendice A-003 ci-dessous.
-

Question N°. 11:

La question suivante porte sur les critères techniques cotés TC6/TC11/TC16/TC21. Comme l'application Siebel est fondée sur une vieille technologie et qu'elle n'a guère été utilisée dans les dernières années (contrairement aux autres technologies cotées), nous trouvons que le fait d'exiger une expérience d'au moins neuf ans est contraignant et déraisonnable. Nous vous demandons de bien vouloir modifier le barème de notation comme suit :

« De 1 à 2 années – 2 points

De 2 à 3 années – 4 points

De 3 à 4 années – 6 points

De 4 à 5 années – 8 points

Plus de 5 années – 10 points »

Réponse N°. 11:

Le Canada accepte les modifications et va réduire le nombre d'années pour RT6/RT11/RT16/RT21. Mais le Canada ne partage pas la déclaration du soumissionnaire potentiel que Siebel est une technologie plus ancienne et pas largement utilisé.

Question N°. 12:

La question suivante porte sur les critères techniques obligatoires des ressources CTO5 et CTO7. Selon nous, les candidats possédant une expérience dans le développement de solutions C# ou ASP.NET et une vaste expérience de l'utilisation du système PGI, serait aussi qualifié qu'un candidat qui possède de l'expérience dans le

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

développement de ces deux solutions. Lorsque CIC devra pourvoir 37 postes, pour lesquels on demande une expérience dans le développement de solutions C# et ASP.NET, le bassin de candidats potentiels sera restreint compte tenu de cette exigence obligatoire. Nous vous demandons de bien vouloir modifier le libellé des critères CTO5 et CTO7 comme suit :

« La ressource proposée doit démontrer au moins 5 années d'expérience au cours des 7 dernières années dans le développement de solutions C# et/ou ASP .NET en utilisant le cadre .NET. »

Réponse N°. 12:

Le Canada a retiré ASP .NET MCT5 et MCT7, voir la pièce jointe 4.1 révisé.

Question N°. 13:

D'après notre lecture, au point 5 du CTO1, Capacité de l'entreprise (première page de la pièce jointe 4.1), on demande que le contrat fourni englobe une disposition visant les services dans au moins une des deux catégories indiquées. De plus, la nature des services prévus dans le contrat doit permettre de remplir neuf des onze tâches de l'EDT liées à cette DP et être étayé par un Énoncé des travaux ou une autorisation des tâches. Toujours d'après notre lecture, le CT2 à la première page de la pièce jointe 4.2 comporte les mêmes exigences et éléments de soutien pour chaque contrat fourni.

Il convient de noter que les autorisations des tâches ou les énoncés des travaux produits par un client varieront du tout au tout en fonction des catégories et des rôles liés aux SPICT qui seront utilisés ou qui feront l'objet d'une commande subséquente, ainsi que du nombre et du degré de renseignements fournis relativement aux tâches. En fait, cette exigence obligatoire (et l'exigence cotée complémentaire) est très contraignante et inéquitable du point de vue des soumissionnaires, en ce sens qu'elle favorise les titulaires et qu'elle soulève des difficultés pour les soumissionnaires, n'ont pas en ce qui a trait à leur capacité à fournir ces services, mais relativement au degré de détails fournis et aux rôles choisis par le client pour des contrats qui pourraient être d'une très grande pertinence et dont le contrôle échappe au soumissionnaire.

Compte tenu de ce qui précède, est-ce que la Couronne accepterait :

- a. De retirer l'exigence selon laquelle le contrat doit viser la catégorie de personnel des SPICT A.3 exclusivement, car il est possible pour différents types de professionnels des SPICT de fournir des

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

services semblables d’une très grande pertinence. Au bout du compte, cette décision revient aux clients. De plus, s’il faut démontrer que les travaux réalisés sont liés à au moins neuf tâches sur onze, l’exigence liée à cette catégorie de rôles est inutile.

- b. De fournir un autre moyen d’appuyer les tâches prévues aux contrats. Pour la plupart des achats importants du même genre en SPICT, il suffit de fournir une lettre signée par le client indiquant la nature des travaux à réaliser. Cette lettre constitue la meilleure façon de fournir une attestation et un appui si elle est produite par la personne-ressource indiquée par le client.
- c. D’apporter les changements ci-dessus à l’exigence TC2.

Réponse N°. 13:

- a. Le Canada acceptera le programmeur / réalisateur de logiciel comme une catégorie, aussi longtemps que la ressource rencontre toujours neuf tâches des tâches a à k et que les tâches c, h et i. sont inclus dans les neuf tâches.
- b. Non. Une copie de l’énoncé des travaux du contrat et/ou de l’énoncé des travaux de l’autorisation de tâches doit être soumise avec la soumission afin de valider les tâches effectuées par la catégorie proposée tel que stipulé dans la Demande de proposition à la Pièce jointe 4.1, CTO1. De plus, aucune liste additionnelle de tâches ne sera acceptée, même si elle est signée par le représentant du Client.
- c. Aucun changement ne sera fait pour le RT2. L’obligation pour le RT2 demeure inchangée.

Question N°. 14:

La question suivante porte sur la nature des catégories de ressources exigées dans la DP. Selon la définition d’un PGI du Conseil du Trésor, nous nous demandons si le type de ressources possédant les compétences indiquées dans la DP cadre bien avec la catégorie A.3, Analyste-programmeur PGI. En général, nos clients choisissent plusieurs différentes catégories pour répondre à leurs besoins en ressources; plus particulièrement pour ce qui est de .NET ou de Biztalk, ils auront davantage tendance à choisir la catégorie A.7, Programmeur/analyste. Entre autres choses, l’ensemble des compétences, dont la programmation C# et .NET, ne correspond pas tout à fait à la catégorie A.3. Nous nous préoccupons du caractère restrictif de cette exigence et de notre capacité à trouver 37 ressources adéquates si elles sont classées de cette façon. Nous vous demandons de bien vouloir modifier la catégorie de ressources pour la faire passer à la catégorie A.7, Programmeur/analyste, ce qui permettrait à la Couronne d’avoir accès à un plus grand bassin de ressources qualifiées lors d’autres marchés (puisque la Couronne compte embaucher 37 ressources dans le cadre du contrat).

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse N°. 14:

Canada a choisi la catégorie A.3 ERP programmeur analyste parce que cette catégorie reflète et répond à notre besoin.

Question N°. 15:

Veillez nous indiquer quelles sont les entreprises avec lesquelles CIC a un contrat (ou a déjà eu un contrat) pour la fourniture de services semblables. De plus, nous aimerions savoir quelles catégories de SPICT ont été utilisées, quel est le nombre total de ressources et à quel montant s'élèvent les dépenses dans le cadre de travaux semblables exécutés par le passé.

Réponse N°. 15:

Les services sont actuellement fournis par deux fournisseurs. Chaque fournisseur effectue une partie du travail.

Nom du fournisseur : CGI Information Systems and Management Consultants Inc.

Valeur du contrat : 10, 281,875.09\$ (incluant les taxes applicables)

Durée du contrat : 19 octobre 2012 au 18 octobre 2017

Nom du fournisseur : Randstad Interim Inc.

Valeur du contrat : 10, 110,104.92\$ (incluant les taxes applicables)

Durée du contrat : 19 octobre 2012 au 18 octobre 2017

Les catégories qui avaient été utilisées sont :

Analyste programmeur PGI (.NET)- Niveau 3

Analyste programmeur PGI (.Biztalk)- Niveau 3

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-170040/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-170040	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-170040	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

APPENDICE A-003

À la Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires a été modifié:

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Révisé le 18 novembre 2016)

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Révisé le 28 novembre 2016)*

À la Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés a été modifié:

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Révisé le 18 novembre 2016)

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Révisé le 28 novembre 2016)*

*À l'Appendice C de l'annexe C – Critères d'évaluation des ressources
CTO1/CTO2/CTO3/CTO4/CTO5 ont été modifié dans la version anglaise seulement:*

SUPPRIMÉ *Appendice C de l'annexe C – Critères d'évaluation des ressources version anglaise seulement*

INSÉRÉ *Appendice C de l'annexe C – Critères d'évaluation des ressources (Révisé le 28 novembre 2016) version anglaise seulement*